

- **UCT3** - L'attestation de formation aux premiers secours de type PSC1 ou AFPS ou PSMER ou équivalents valides, ou certification admise en équivalence ou reconnue supérieure à ce niveau.

**Les titulaires de brevet obtenu à l'étranger doivent s'adresser à la Croix Rouge française pour connaître des conditions d'obtention d'une équivalence.**

## LES EQUIVALENCES DE LA PSC1

### LE POINT SUR LES ÉQUIVALENCES

Il existe un grand nombre de formations aux premiers secours. Vous êtes nombreux à vous poser des questions sur les équivalences ou la validité de vos diplômes.

Depuis le 1er août 2007, la formation de référence est le PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1). Ce n'est pas une nouvelle formation, il s'agit d'une évolution de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) qui existait depuis 1991.

### Ci-dessous la liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :

- ✚ L'AFPS, quelle que soit son année d'obtention
- ✚ Le PSE1
- ✚ Le BNS (Brevet National de Secourisme) qui n'existe plus depuis 1991
- ✚ Le Brevet de Brancardier Secouriste
- ✚ Le Brevet de Secouriste de la Protection Civile
- ✚ Le CSST (Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail) tant que son titulaire est à jour de son recyclage
- ✚ L'enseignement médical de niveau 1 des affaires maritimes
- ✚ Le BEPS (Brevet Européen de Premier Secours) délivré par la Croix Rouge est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge. Il est désormais reconnu comme équivalence au PSC1 (fournir recto-verso du diplôme)

### Liste des professions qui dispensent de passer le PSC1 :

- ✚ Médecin
- ✚ Chirurgien-dentiste
- ✚ Pharmacien
- ✚ Vétérinaire
- ✚ Sage-femme
- ✚ Infirmier(e) diplômé d'état

### ▲ Important !

L'UFOLEP nationale est aujourd'hui agréée par le Ministère de l'Intérieur afin de dispenser les formations PSC1 et Monitorat (BNMPS-PAE3).

Renseignez-vous auprès du Pôle Formation (01.43.58.97.55.) pour obtenir les coordonnées du Comité Départemental UFOLEP le plus proche dispensant les formations PSC1.

### Concernant les diplômes de secourisme étrangers :

Le candidat doit contacter la Croix-Rouge française, qui informe sur la reconnaissance des diplômes de secourisme étrangers en France.

Le candidat doit transmettre à Madame Diane ISSARD une copie de son diplôme pour faire reconnaître une éventuelle équivalence : [diane.issard@croix-rouge.fr](mailto:diane.issard@croix-rouge.fr)



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 52

Affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours.



Numéro d'agrément préfecture de la Haute-Marne 2663

Adresse : 40 bis avenue Foch 52000 CHAUMONT

# Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile

## Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Le président

Vu le procès verbal du formateur, en date du **11 Juillet 2013** \_\_\_\_\_ déclarant que  
M. ou M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_\_ remplit les conditions exigées  
pour l'obtention du **certificat de compétences de citoyen de sécurité civile**, définies dans le référentiel national de pédagogie  
appliquée aux emplois / activités de classe 3.

délivre à M. M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_ le présent certificat de compétences.

Fait à **Chaumont** \_\_\_\_\_ le **11 Juillet 2013**

Le Président de l'Union Départementale  
des Sapeurs-Pompiers.

PSC 1 N° 2013 /